

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°11 du 18 mars 2011**

TEXTE SIGNALE

**LOI N° 2011-94**

portant réforme de la représentation devant les cours d'appel (articles 31 et 34).

*Du 25 janvier 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**LOI N° 2011-94 portant réforme de la représentation devant les cours d'appel (articles 31 et 34).**

*Du 25 janvier 2011*

NOR J U S C 0 9 0 9 3 4 5 L

---

*Textes modifiés :*

Ordonnance du 1er juin 1828 (Bulletin des lois (tome 75, n° 234, p. 505, n° 8529). ; BOEM 460.2.2) modifiée.

Loi n° 56-672 du 9 juillet 1956 (BO/G, 1957, p. 898 ; BO/M, p. 3307 ; BO/A, p. 1531 ; BOEM 300.3.2) modifiée.

*Référence de publication :* JO n° 21 du 26 janvier 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 11/2011.

---

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2010-624 DC du 20 janvier 2011 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

.....

**CHAPITRE V.  
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES.**

Art. 31. I. Les mots : « avoué » et « avoués » sont respectivement remplacés par les mots : « avocat » et « avocats » :

1. À la seconde phrase de l'article 13 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative ;

2. Au premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 56-672 du 9 juillet 1956 instituant diverses mesures de protection en faveur de certains militaires ;

.....

Art. 34. Le chapitre premier et les articles 31 à 33 de la présente loi entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 25 janvier 2011.

Par le Président de la République :

Nicolas SARKOZY.

*Le Premier ministre,*

François FILLON.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,*

Michel MERCIER.

*La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,*

Christine LAGARDE.

*Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,*

Xavier BERTRAND.

*Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du  
Gouvernement,*

François BAROIN.